

**L1****Raisonner les modalités de nettoyage des plages**

**OCLT :** Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité

**ODD :** Contribuer au maintien des surfaces existantes d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Encourager des modes de gestion des habitats non agricoles et non forestiers favorables à la biodiversité

Accompagner le développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement, des règles sanitaires et des activités socio-économiques en place

#### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats attendus</b>	- à court terme : absence de macro-déchets d'origine anthropique sur la laisse de haute mer - à long terme : maintien des laisses de mer du haut des plages
<b>HIC visés</b>	Végétation des laisses de mer (1210), Dunes mobiles embryonnaires (2110), Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (2120)
<b>EIC visées</b>	Gravelot à collier interrompu
<b>Territoires</b>	Plages de La Tremblade (Mus du Loup), de Marennes
<b>Surface</b>	1,4 km
<b>Actions liées</b>	C1, C3, L2

#### PLANIFICATION

##### Prévisionnel :

<b>Mesures</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Etat des lieux et diagnostic						
Définition d'un protocole						
Formation des services						
Sensibilisation des usagers						
Mise en défens						

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

La végétation annuelle des laisses de mer permet de fixer une quantité importante de sable ce qui joue un rôle majeur dans la lutte contre l'érosion des dunes et favorise l'installation des espèces de la dune embryonnaire.

Le développement de cette végétation originale est lié à la présence de matière organique en décomposition apportée par la mer (algues...). Une faune également très originale se développe à partir de ces laisses de mer, en les utilisant soit comme source de nourriture, soit comme abris.

La flore et la faune de ces milieux sont remarquables par leur capacité d'adaptation à des conditions extrêmes mais sont fragilisées par leur répartition très localisée, linéaire, le long du trait de côte.

A l'échelle nationale, l'exigence du public en termes de propreté a conduit les communes à intensifier leur effort de nettoyage des plages, compromettant ainsi l'intérêt et les équilibres biologiques de celles-ci. La hiérarchisation des plages en fonction de leur état de conservation biologique et de leur utilisation par le public est indispensable pour définir ensuite des modalités de nettoyage adaptées à l'échelle locale.

Il s'agit de s'interroger, plage par plage, sur l'intérêt biologique et les contraintes techniques liés à la conservation des laisses de mer, en lien étroit avec les pratiques de nettoyage opérées par les services techniques des communes ou les prestataires de service.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### 1. Modalités techniques de mise en œuvre

###### Réalisation d'un état des lieux des usages et des modalités de nettoyage des plages

Dans un premier temps, il s'agit d'effectuer une synthèse des usages liés à la fréquentation humaine pour chacune des plages.

Dans un second temps, un diagnostic sur les méthodes de nettoyage des plages sera engagé en collaboration avec les services techniques communaux et les prestataires de service.

Cette opération vise à établir un diagnostic de l'ensemble du linéaire des plages du site pour différencier les secteurs selon, d'une part, l'intensité de fréquentation par le public et, d'autre part, l'intérêt environnemental de la zone (oiseaux, espèces patrimoniales et habitats).

Cette cartographie permettra d'établir une gestion différenciée des modalités de nettoyage, à définir selon la fréquentation et l'intérêt environnemental des différents secteurs de plage :

- **Plage à forte fréquentation** : passage de la cibleuse possible en été, sauf en haut de plage
- **Plage à enjeu environnemental** : nettoyage manuel seul
- **Plages à fort enjeu environnemental** (espaces de nidification ou présence de plantes protégées) : nettoyage manuel seul et uniquement hors période de reproduction, soit hors période d'avril à août inclus.

L'étude permettra également de préconiser les moyens à mettre en œuvre pour les interventions, les points sensibles nécessitant une vigilance particulière, le calendrier préférentiel d'intervention...

#### Définition d'un protocole de nettoyage des plages

Une concertation sera menée avec les représentants communaux afin de définir, site par site, des modalités raisonnées de nettoyage des plages :

- sur les sites de faible fréquentation touristique, définition de secteurs et de périodes de moindre intensité de nettoyage du haut de plage,
- dans les endroits à forte fréquentation touristique, définition de l'équilibre optimum « respect du fonctionnement du haut de plage/respect des exigences touristiques »

Les grands principes de gestion sont les suivants :

- Maintenir autant que possible les laisses de mer sur place, compte tenu de leur rôle clé dans l'écosystème,
- Favoriser le ramassage manuel des macro déchets et les valoriser (tri du verre, etc.)
- Ne pas arracher la végétation
- Eviter toute destruction de dune, tout prélèvement intempestif de sédiments et tout ameublissement de la plage,
- Ramasser et valoriser le goémon (lors des gros arrivages, travailler sur la possibilité de compost) ou le laisser éventuellement sur les plages.

Il est conseillé de s'appuyer sur le guide méthodologique sur le nettoyage raisonné réalisé par Rivages de France.

Ce diagnostic et ce protocole seront validés par le Comité de pilotage. Le protocole sera affiné dans le temps selon les résultats du suivi des habitats et du Gravelot à collier interrompu.

#### **Nettoyage sélectif des plages**

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ramassage sélectif et manuel des macro-déchets d'origine humaine selon la période définie par le protocole</li><li>- Formations préalables au nettoyage</li><li>- Accessoires liés à la collecte : gants, sacs biodégradables...</li><li>- Evacuation des déchets collectés (on priviliera la solution la plus économique et écologique ; ex : location d'une benne)</li><li>- Frais de mise en décharge agréée</li><li>- Etudes et frais d'expert selon les règles d'éligibilité fixées par la circulaire</li><li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li></ul>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Absence de nettoyage en haut/bas de plage à certaines périodes (en fonction des périodes de nidification, de la fréquentation, etc....)</li><li>- Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du contrat consignant les linéaires traités, les dates de passage et une estimation des volumes ramassés, les types de macrodéchets ramassés</li><li>- Prises de vues avant/après</li><li>- Interdiction de ramassage mécanique sur les plages à enjeux environnementaux (sauf en cas de pollution-échouage nécessitant l'emploi d'engins)</li><li>- Interdiction du criblage</li><li>- Maintien des bois flottés et des troncs (peut être adapté à la fréquentation)</li></ul>

### Sensibilisation et formation des services techniques des communes

Organiser les formations nécessaires auprès des personnels responsables du nettoyage des plages

- Botanique : identification des espèces inféodées à la laisse de mer
- Ornithologie : identification des espèces nichant dans la laisse de mer
- Modalités pratiques de nettoyage raisonné des plages
- Information sur l'efficacité de la gestion

Sensibilisation des usagers des plages au rôle écologique des laisses de mer (presse, bulletins municipaux, plaquettes d'information, affichage aux postes de secours,...)

Une information vers le public, via l'ensemble des acteurs du tourisme sera également utile (lien avec l'action C1). Sur place une signalétique explicative sera nécessaire (action C3).

Sur les secteurs qui le nécessitent, un programme d'actions de protection du pied de dune pourra être mis en place (localisation des zones d'intervention, modalités d'intervention, estimation des coûts, périodicité,...) en lien avec l'action L2.

### **OUTILS DE REALISATION**

Animation Natura 2000, Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

### **ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)**

Mairies, collectivités, associations locales

### **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE**

Collectivités, DDTM, DREAL, CPIE Marennes Oléron, associations de protection de l'environnement, CCSTI Mendès France, CdL, Université LIENs

### **COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS**

#### **Budget prévisionnel :**

Animation :

- Expertise et concertation pour définir les secteurs de plage les plus sensibles et les modalités de nettoyage : 3j/1<sup>e</sup> année
- Formation des services techniques : 2j/1<sup>e</sup> année (ou prestation extérieure : <500€ => CPIE MO)

#### **Coût indicatif unitaire prévisionnel :**

Financement du nettoyage manuel : 500 euros/km<sup>1</sup>/an soit 700€/an

Tous les ans : 700€

En plus la 1<sup>e</sup> année : 5 x 500 = 2500€

**Soit pour 5 ans, un montant total de 6 000 €.**

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités

### **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION**

#### **Descripteurs de mise en œuvre :**

- Nombre de plages nettoyées manuellement
- Nombre de formations techniques du personnel

#### **Indicateurs de performance :**

- Evolution du nombre de plages présentant des macro-déchets
- Suivi botanique de la végétation des laisses de mer et de la dune embryonnaire
- Suivi du gravelot à collier interrompu

<sup>1</sup> Marais Breton, 2009

**L2****Gestion et protection des habitats dunaires**

**OCLT :** Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité

**ODD :** Contribuer au maintien des surfaces existantes d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Accompagner le développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement, des règles sanitaires et des activités socio-économiques en place

**CADRE DE L'ACTION :**

Résultats attendus	Maintien des habitats dunaires
HIC visés	Dunes mobiles embryonnaires (2110), Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (2120), Dunes boisées des régions atlantiques, boréales et continentales (2180)
EIC visées	Gravelot à collier interrompu
Territoires	Plages de La Tremblade et de Marennes, îlots entre Ors et Grand-Village
Surface	154 ha ; 0,6 km
Actions liées	C1, C3, L1,

**PLANIFICATION****Prévisionnel :**

2012	2013	2014	2015	2016	2017

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Le maintien des habitats dunaires dépend de la conservation des laisses de mer (action L1). Les dunes sont aussi sensibles à l'artificialisation du milieu et au piétinement.

**DESCRIPTION DE L'ACTION****1. Modalités techniques de mise en œuvre**Mise en défens des secteurs dunaires sensibles

Sur les secteurs qui le nécessitent, un programme d'actions de protection des dunes pourra être mis en place (localisation des zones d'intervention, modalités d'intervention, estimation des coûts, périodicité,...)

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réorganisation de la circulation piétonne, équestre, cycliste et motorisée en lien avec la préservation de secteurs sensibles : fourniture et pose de fil, piquets, balisage, désensablement des sentiers publics</li> <li>- Déplacement, modification ou démolition d'aménagement ayant un effet négatif sur la dynamique sédimentaire</li> <li>- Piquetage et installation du chantier à partir du plan d'exécution des travaux</li> <li>- Fourniture et pose de ganivelles, filets, géotextiles, fascines, clôtures, etc.</li> <li>- Fourniture et plantation d'espèces autochtones adaptées</li> <li>- Dépose et retrait des équipements mis en place dans le cadre du contrat Natura 2000 ou remplacement en cas de dégradation</li> <li>- Etudes et frais d'expert selon les règles d'éligibilité fixées par la circulaire</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 mars</li> <li>- Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du contrat consignant les linéaires et/ou les surfaces traité(e)s, les dates et les actions réalisées</li> <li>- Interdiction de destruction de l'habitat (remblaiement, nivellement, prélèvement de sol et/ou de sous-sol, sauf à des fins de gestion conservatoire (étrèpage, décapage, creusement de mares) et seulement suite à un accord des services de l'Etat en charge de l'environnement (DREAL ou DDTM)</li> <li>- Interdiction d'apports de produits phytosanitaires et de fertilisants</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise en état des lieux après travaux le cas échéant (reprofilage d'ornières...)</li> <li>- Autoriser l'accès aux éventuels terrains privés concernés pour la réalisation d'inventaires et de suivis</li> <li>- Utilisation exclusive d'espèces indigènes locales</li> </ul>
--	--

#### Sensibilisation du public à la fragilité et au respect du milieu

Le cas échéant, la pose d'un panneau explicatif à proximité d'un site à enjeu pourra s'avérer nécessaire.

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception des panneaux</li> <li>- Fabrication</li> <li>- Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu</li> <li>- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose</li> <li>- Entretien des équipements d'information</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut</li> <li>- Respect de la charte graphique ou des normes existantes</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> </ul>

## 2. Conditions particulières d'éligibilité

L'aménagement des accès dans le but d'ouvrir un site au public n'est pas éligible.

### Outils de réalisation

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

### Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Collectivités, associations locales, gestionnaires

### Partenaires et structures ressources

Collectivités, DDTM, DREAL, associations de protection de l'environnement, CPIE Marennes Oléron, Cdl, ONF

### Couts et plan de financement indicatifs

#### Budget prévisionnel :

Animation :

- Définition des secteurs sensibles : 3j/1<sup>e</sup> année : 3 x 500 = 1500€
- Suivi des aménagements : 1j par aménagement (estimé 1 par an) : 500€/an

Soit pour 5 ans, un montant total de 4 000 € d'animation.

#### Coût indicatif unitaire prévisionnel (en €) :

Panneau d'information/sensibilisation : 50€ à 500€

Ganivelles (1/1,50m) : 5 à 10€ ml

Financeurs potentiels : Etat, Europe

### Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

#### Descripteurs de mise en œuvre :

- Réalisation d'un programme d'interventions selon les sites
- Nombre d'aménagements réalisés

#### Indicateurs de performance :

- Evolution de la surface des habitats dunaires
- Suivi du gravelot à collier interrompu